



Soucieuse de la qualité des services fournis, EVEN FO a mis en place un système de suivi et de traitement des réclamations.

EVEN FO s'engage à accuser-réception de la sollicitation dans les dix (10) jours ouvrés et à apporter une réponse claire et compréhensive dans un délai ne pouvant dépasser deux (2) mois à compter de la date d'envoi de la réclamation.

Pour cela vous pouvez vous adresser à votre interlocuteur habituel ou à :
Monsieur Frédéric Guérineau
EVEN FO : 29 avenue de Friedland - 75008 Paris – 01 42 99 56 40.

L'AMF met également au service des investisseurs un service de médiation :
Madame Marielle Cohen-Branche - Médiateur de l'AMF
17, place de la bourse - 75 082 Paris Cedex 02.

Vous trouverez également la Chartre de la médiation de l'AMF sur son site internet : www.amf-france.org rubrique "Médiateur".

EVEN FO contrôle périodiquement l'efficacité des accords d'exécution qu'elle a mis en place avec les prestataires chargés de l'exécution des ordres et procède régulièrement à une revue de sa politique.

Vous trouverez sur le site de l'ORIAS l'ensemble des informations relatives aux contrats d'assurances (www.orias.fr).

ACPR, organisme de tutelle des compagnies d'assurance est joignable sur son site : www.acpr.banque-france.fr
64, rue Taitbout, 75009 Paris – 01 49 95 40 00